

# Construction de logements Résultats à fin juin 2021

## Logements autorisés

Avertissement : les estimations des mises en chantier sont plus fragiles que d'habitude du fait des perturbations de l'activité et de la collecte dans la base Sit@del2 liées à la crise sanitaire (c.f. SDES, Stat Info N° 359, avril 2021). Dans ce contexte, les estimations des mises en chantier présentées en cette période peuvent donner lieu à des révisions plus importantes qu'avant la crise sanitaire.

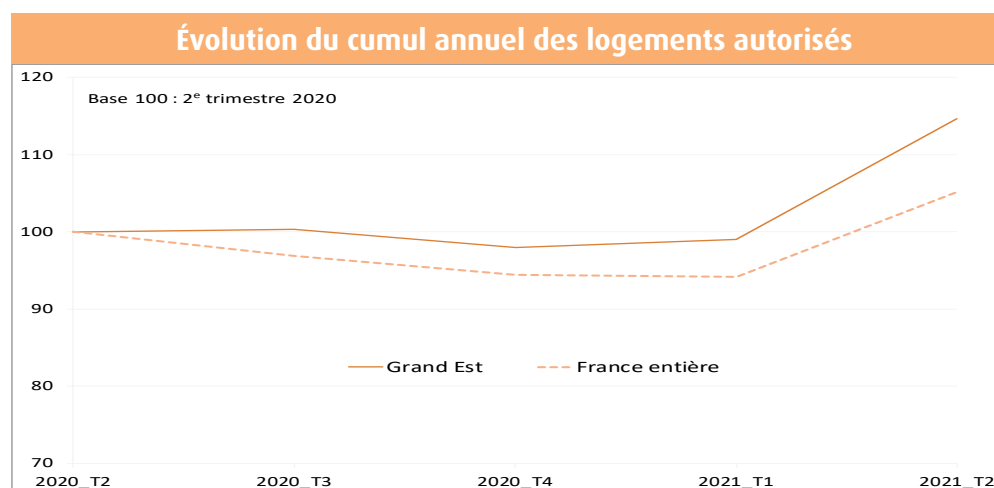
De juillet 2020 à juin 2021, 29 000 logements ont été autorisés à la construction en Grand Est, soit une progression de 15 % par rapport à l'année précédente (même période). Comparée à la période pré-crise, le cumul annuel à fin juin 2021 est en hausse de 5 % par rapport au cumul annuel à fin juin 2019. Au niveau national, les autorisations de construction affichent une hausse de 5 % par rapport à fin juin 2020 et une baisse de 3 % par rapport au cumul annuel à fin juin 2019. Au niveau départemental, l'Aube et les Ardennes affichent un recul du cumul annuel à fin juin 2021 par rapport à fin juin 2020 de 15 % et la Marne un repli de 10 %. Dans les autres

départements, la tendance est à la hausse : +5 % dans le Haut-Rhin, +57 % dans la Meuse. Cependant, comparé au cumul annuel à fin juin 2019, période pré-crise, la Marne et le Haut-Rhin affichent un repli respectif de 41 % et 2 %. Dans les autres départements les plus urbains, plus particulièrement ceux les plus pourvoyeurs de logements, la tendance est à la hausse. Le Bas-Rhin et la Moselle, qui concentrent 52 % des autorisations, affichent une croissance respective de 26 % et 7 % par rapport à fin juin 2019. En Meurthe-et-Moselle la hausse est de 12 %. Dans les autres départements, le cumul des autorisations varie de -17 % dans les Ardennes à +46 % dans la Meuse.

Nombre de logements autorisés	12 derniers mois (Juillet 20 à Juin 21)	N/N-1 (%)**
Ardennes	470	-15
Aube	1 410	-15
Marne	2 350	-10
Haute-Marne	510	47
Meurthe-et-Moselle	3 120	40
Meuse	340	57
Moselle	6 190	14
Bas-Rhin	8 890	27
Haut-Rhin	4 540	5
Vosges	1 200	24
<b>Région Grand Est</b>	<b>29 000</b>	<b>15</b>
France entière	433 400	5

Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin juin 2021

\*\* douze derniers mois par rapport aux douze mois précédents



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin juin 2021

## Logements commencés

Le cumul annuel des logements commencés dans la région Grand Est s'élève à 23 500 unités à fin juin 2021, soit une hausse de 5 % par rapport au cumul de l'année précédente (juillet 2019 à juin 2020). Toutefois, comparé à la même période hors crise sanitaire, le cumul annuel des mises en chantier affiche un recul de 1 % à fin juin 2021 par rapport au cumul annuel à fin juin 2019. Au niveau national, le cumul annuel des ouvertures de chantiers est en hausse de 9 % à fin juin 2021 par

rapport à fin juin 2020 et en repli de 1 % par rapport à la même période pré-crise sanitaire (fin juin 2019).

À l'échelle départementale, l'évolution du cumul annuel des mises en chantier est contrastée. Les constructions sont en forte hausse dans l'Aube (+43 %), en Moselle (+33 %) et dans le Haut-Rhin (+14 %) à fin juin 2021 par rapport à fin juin 2020 alors que la Marne affiche un repli de 9 %. Le Bas-Rhin qui concentre 26 % des logements commencés de

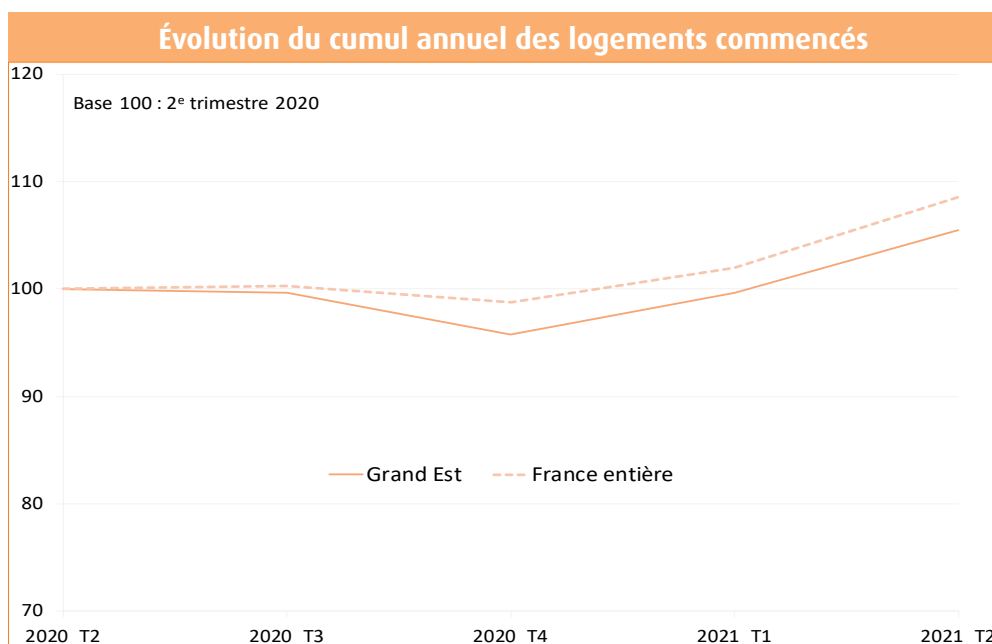
la région, affiche un recul de 14 % du cumul annuel sur la même période.

Comparé au cumul annuel à fin juin 2019 (période pré-crise sanitaire), hormis la Moselle qui enregistre une hausse de 20 %, les autres départements les plus urbains affichent tous un recul du cumul annuel des ouvertures de chantier : -13 % dans le Bas-Rhin, -12 % en Meurthe-et-Moselle, -9 % dans la Marne et -3 % dans le Haut-Rhin.

Nombre de logements commencés	12 derniers mois (Juillet 20 à juin 21)	N/N-1 (%)**
Ardennes	380	-20
Aube	1 440	43
Marne	2 490	-9
Haute-Marne	400	-9
Meurthe-et-Moselle	2 150	3
Meuse	240	28
Moselle	5 530	33
Bas-Rhin	6 060	-14
Haut-Rhin	3 900	14
Vosges	950	23
<b>Région Grand Est</b>	<b>23 500</b>	<b>5</b>
France entière	387 600	9

Source : DREAL Grand Est, Sit@adel2, estimations en date réelle à fin juin 2021

\* douze derniers mois par rapport aux douze mois précédents



Source : DREAL Grand Est, Sit@adel2, estimations en date réelle à fin juin 2021

## Type de logements

En cumul sur douze mois, à fin juin 2021, la hausse des autorisations de construction de logements par rapport à fin juin 2020 concerne l'ensemble des segments du marché : +18 % pour les logements individuels purs, +34 % pour les logements individuels groupés et +9 % pour les logements collectifs et en résidence. Parmi les départements les plus urbains, le Bas-Rhin est celui qui enregistre la plus forte progression des autorisations de construction de logements collectifs et en résidence (+31 %). Dans le même temps, la Meurthe-et-Moselle affiche la

plus forte hausse des autorisations de constructions de logements individuels (+65 %).

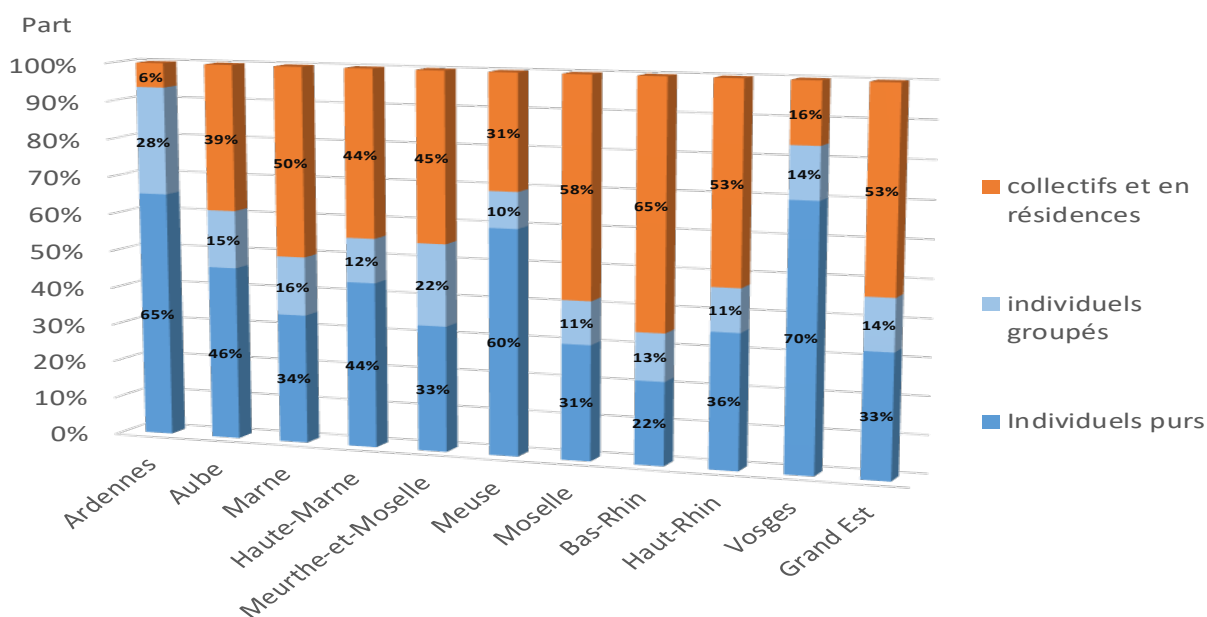
Pour les mises en chantier, seul le segment des logements individuels groupés est en légère baisse (-3 %). Les mises en chantier des logements individuels purs et des logements collectifs et en résidence sont en hausse, respectivement de 12 % et 4 %. Parmi les départements dépassant les 1 000 ouvertures de chantiers par an, la Moselle et le Haut-Rhin sont ceux qui affichent les plus forts rebonds des mises

en chantier de logements collectifs et en résidence, respectivement +59 % et +23 %. Dans le même temps, le Haut-Rhin et la Marne enregistrent un fort repli dans ce même secteur avec respectivement -25 % et -18 %. Dans le secteur individuel, les Ardennes sont le seul département qui enregistre une baisse des ouvertures de chantiers (-18 %). Dans les autres départements, la hausse varie de 1 % en Meurthe-et-Moselle à +33 % dans l'Aube.

Nombre de logements par type	12 derniers mois (Juillet 20 à Juin 21)	N/N-1 (%)**	
		Grand Est	France entière
<b>Logements autorisés</b>	<b>29 000</b>	<b>15</b>	<b>5</b>
individuels	13 560	22	16
individuels purs	9 560	18	17
individuels groupés	4 000	34	13
collectifs et en résidence	15 470	9	-2
<b>Logements commencés</b>	<b>23 500</b>	<b>5</b>	<b>9</b>
individuels	10 300	8	8
individuels purs	7 940	12	10
individuels groupés	2 360	-3	2
collectifs et en résidence	13 250	4	9

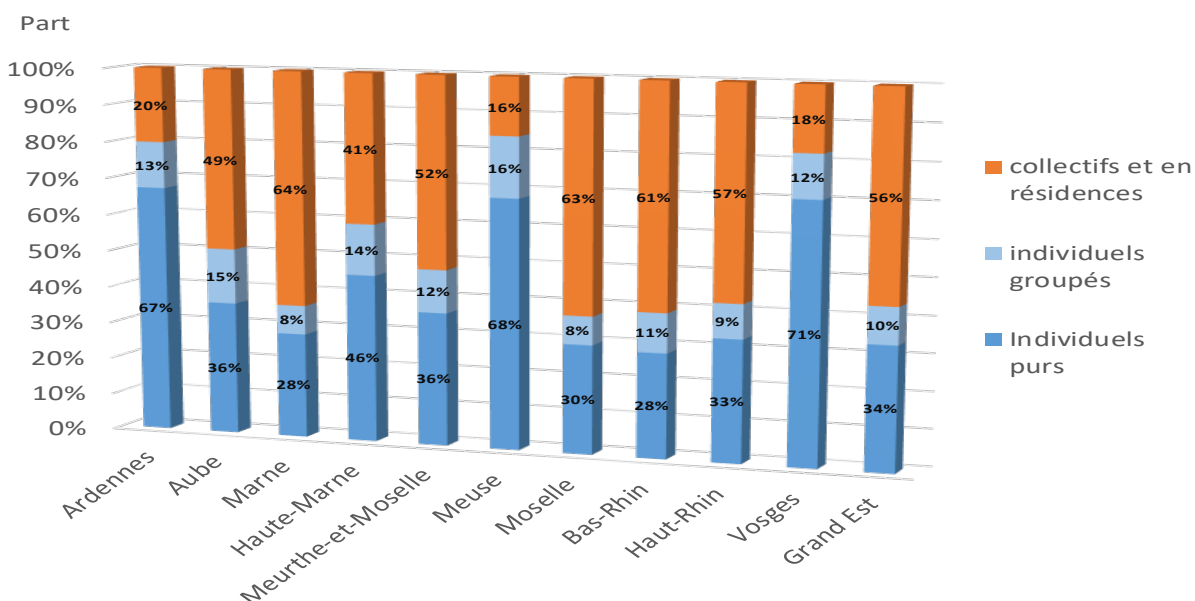
Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin juin 2021  
\* douze derniers mois par rapport aux douze mois précédents

### Cumul des logements autorisés au cours des 12 derniers mois par type



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin juin 2021

### Cumul des logements commencés au cours des 12 derniers mois par type



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin juin 2021

## Méthodologie

Les chiffres publiés dans ce document sont produits à partir de la base de données Sit@del2 qui rassemble les informations relatives aux autorisations de construire (permis accordés) et aux mises en chantier transmises par les services instructeurs (État, Collectivités territoriales). Il faut en moyenne attendre quatre mois pour obtenir 90 % des autorisations accordées un mois donné. Les déclarations de mises en chantier sont à l’initiative des pétitionnaires. Il faut environ trois mois pour collecter la moitié des déclarations de mise en chantier des logements commencés un mois donné. Les estimations des logements

autorisés en date réelle fournissent par anticipation les niveaux d’autorisation à la date de l’événement. Les estimations de logements mis en chantier corrigent le défaut d’exhaustivité observé dans la remontée des annulations et des déclarations d’ouverture de chantier. Les estimations n’intègrent pas le territoire de Mayotte.

Les estimations s’appuient sur des méthodes statistiques et économétriques décrites dans la notice méthodologique téléchargeable sur le site du SDES.

On distingue les logements ordinaires (logements individuels purs ou groupés, logements collectifs) des logements en

résidence (pour personnes âgées, pour étudiants, pour touristes, etc.) lesquels se caractérisent par la fourniture de services individualisés (de loisirs, de restauration, de soins ou autres) en sus du gîte. Les foyers et les hôtels qui ne comportent que des chambres et des services communs ne sont pas classés dans les logements mais dans les locaux d’hébergement.

### Avertissement

*Dans les tableaux, en raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.*

**Mohamed Mekki**  
Service connaissance et développement durable

Direction régionale de l’environnement, de l’aménagement et du logement Grand Est  
Service connaissance et développement durable  
2 rue Augustin Fresnel - CS 95038  
57071 Metz Cedex 03  
Tél. : 03 87 62 81 00 - Fax : 03 87 62 81 99



Direction régionale de l’environnement, de l’aménagement et du logement

Directeur de la publication : Hervé Vanlaer  
Rédacteur en chef : Anh-Van Lu  
Mise en page : DREAL Grand Est  
ISSN : 2556-6431